

DEPARTEMENT DE  
L'ILLE-ET-VILAINE  
CANTON DE VITRÉ-EST  
COMMUNE DE LA  
CHAPELLE ERBRÉE

COMPTE-RENDU DE  
RÉUNION DE CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 16/01/2018  
à 20 H 15

Date d'affichage :  
le 26/01/2018

En exercice	15
Présents	11
Votants	15

**LE CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE LA  
CHAPELLE ERBRÉE**  
**Légalement convoqué  
s'est réuni à la Mairie  
en séance publique  
sous la présidence de :**  
Monsieur MARQUET Joël,  
Maire

**Etaient présents :**  
MARQUET Joël,  
CHEDEMAIL Daniel  
PLANCHAIS Pierre,  
BLOT Virginie,  
BRETON Magali,  
GUILLOTIN Michel,  
ROULE Patricia,  
BILHEUDE Isabelle,  
LOISEL-LEVEQUE Betty  
MOREAU Marie-Cécile  
DONVAL Gérard

**Absents excusés :**  
- TRAVERS Joël a donné  
pouvoir à MARQUET Joël  
- LEJAS Géraldine a  
donné pouvoir à  
BILHEUDE Isabelle,  
- GÉRARD Gabriel a  
donné pouvoir à  
- COURTAIS Stéphanie  
a donné pouvoir à  
BRETON Magali

Formant la majorité des  
membres en exercice.

**Secrétaire de séance :**  
DONVAL Gérard

*Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 est approuvé.*

### **1 – Mandatement dans la limite du quart du budget primitif 2017 (permet de payer les factures d'investissement en attendant le vote de budget primitif)**

Monsieur le Maire fait part que plusieurs factures d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2018.

Il est donc proposé de mandater, dans la limite du quart, les crédits ouverts au budget précédent.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le mandatement dans la limite du quart, les crédits ouverts au budget précédent.*

### **2 – Demande de subvention « amende de police » pour le chemin piétonnier et la sécurisation au Bois Vié**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un dossier de la préfecture concernant la répartition des amendes de police. Il propose donc de demander une aide auprès du département au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération suivante :

- chemin piétonnier et sécurisation au Bois Vié

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 26 825,00€ HT

*Le conseil municipal à l'unanimité,*

*- décide de réaliser les travaux pour le chemin piétonnier et la sécurisation au Bois Vié pour un montant prévisionnel de 26 825,00€ HT*

*- s'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2018.*

*- autorise le Maire à solliciter la subvention au titre de la répartition des amendes de police pour cette opération.*

### **3 – Demande de subvention « amende de police » pour les travaux de voirie et sécurisation de la rue du Bourgneuf avec aménagement de liaisons piétonnes**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un dossier de la préfecture concernant la répartition des amendes de police. Il propose donc de demander une aide auprès du département au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération suivante :

- les travaux de voirie et sécurisation de la rue du Bourgneuf avec aménagement de liaisons piétonnes

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 97 502,44€ HT.

*Le conseil municipal à l'unanimité,*

*- décide de réaliser les travaux de sécurisation de la rue du Bourgneuf pour un montant prévisionnel de 97 502,44€ HT*

*- s'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2018*

*- autorise le Maire à solliciter la subvention au titre de la répartition des amendes de police pour cette opération.*

#### **4 – Demande de subvention « amende de police » pour le mobilier et l'équipement de la rue du Bourgneuf**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un dossier de la préfecture concernant la répartition des amendes de police. Il propose donc de demander une aide auprès du département au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération suivante :

- le mobilier et l'équipement de la rue du Bourgneuf de la rue du Bourgneuf

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 11 300€ HT.

*Le conseil municipal à l'unanimité,*

- décide de l'achat de mobilier et de l'équipement de la rue du Bourgneuf pour un montant prévisionnel de 11 300€ HT
- s'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2018
- autorise le Maire à solliciter la subvention au titre de la répartition des amendes de police pour cette opération.

#### **5 – Convention de service commun « Assistance technique en gestion de voirie »**

Monsieur le Maire de la Commune de LA CHAPELLE ERBREE expose :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le code général des collectivités (CGCT) et notamment l'article L.5211-4-2 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération n°10 du Conseil communautaire du 20 janvier 2017 validant le Schéma de Mutualisation de Vitré Communauté ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 26 juin 2017 sur la création du service commun « Assistance Technique en Gestion de Voirie » ;

Vu la délibération DC 2017-262 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2017 portant création du service commun « Assistance Technique en Gestion de Voirie » ;

Considérant que la gestion de la voirie, de compétence communale, requiert une expertise spécifique ;

Considérant l'objectif global de la mutualisation, d'amélioration de la qualité et de la performance de l'administration territoriale par une meilleure coordination, une plus grande continuité de services, une expertise approfondie ;

Considérant que les élus des entités concernées souhaitent améliorer la qualité de service autour des missions communes :

- . assistance à l'élaboration de programmes pluriannuels d'investissement de la voirie ;
- . conseil en aménagement et sur la stratégie d'entretien de la voirie ;
- . assistance à la rédaction des marchés (CCTP), à l'analyse technico-financière des marchés ;
- . assistance et suivi des travaux pour l'entretien et les réparations de la voirie ;
- . assistance aux travaux de modernisation de la voirie ;
- . assistance à la programmation des travaux, à la conduite des études et estimation des coûts de travaux, et à la direction des contrats de travaux ;
- . assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière ;
- . conseil sur les autorisations de voirie (arrêtés, signalisation routière,...).
- . conseil sur le classement de la voirie (à la charge des communes).

Considérant que les élus de la commune de LA CHAPELLE ERBREE et de Vitré Communauté souhaitent créer le service commun « Assistance Technique en Gestion de Voirie » ;

Considérant que la participation au service commun fera l'objet d'une réfaction annuelle sur l'attribution de compensation versée par Vitré Communauté à LA CHAPELLE ERBREE, selon la clef de répartition précisée dans la convention ;

*Le conseil municipal à l'unanimité,*

- Valide la création d'un service commun « Assistance technique en gestion de voirie » partagé entre Vitré Communauté et la commune de LA CHAPELLE ERBREE à compter du 1er mars 2018 ;
- Nomme un référent élu et un référent administratif pour la Commune de LA CHAPELLE ERBREE pour le bon suivi de la mise en œuvre de la convention ;
- Valide le projet de convention et d'autorise le Maire de LA CHAPELLE ERBREE à la signer.

## **5 – Groupement de commande Curage des fossés et arasement des accotements 2018-2020**

Annule et remplace la délibération n°2 du 19/12/2017.

Monsieur, Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Les communes de St M'Hervé, Montautour, Princé, Châtillon-en-Vendelais, Erbrée, La Chapelle-Erbrée, Mondevert, Balazé et Bréal sous Vitré ont décidé de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, ainsi que les y autorise l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de réaliser des économies d'échelles pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements pour les années 2018 à 2020.

Considérant qu'il convient de créer un groupement de commandes par convention établie pour la durée des travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements pour les années 2018 à 2020, par délibération de chacun des membres de groupement ;

Considérant que la commune de Balazé sera chargée du groupement de commandes pour une durée de 3 ans maximum (1 an renouvelé jusqu'à 2 fois par tacite reconduction) ;

Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres liées à la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements des 3 prochaines années, c'est à dire jusqu'à 2020 inclus, sur les communes du groupement ;

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

*- Confirme son adhésion entre 2018 et 2020 au groupement de commandes pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements 2018-2020 ;*

*Le cas échéant :*

*- désigne un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la commission d'examen des offres :*

*- Joël TRAVERS*

*- Joël MARQUET*

*- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes pour l'opération de curage des fossés et d'arasement des accotements 2018-2020.*

## **Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire**

- bulletin municipal par Morvan Fouillet : 2015,20€

- participation accueil de loisirs 2<sup>ème</sup> semestre 2017 : 2 925,00€

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Echanges et suite à donner pour l'ancien local de la crêperie :

Après la visite, les membres du conseil municipal souhaitent faire une proposition d'acquisition. Si aujourd'hui, il n'y a pas d'affectation défini, l'immeuble étant situé en centre bourg, pourrait laisser des regrets par la suite. Ce bien est à vendre 100 000€. Le conseil municipal fait une proposition à 90 000€ plus les frais annexes.

- Daniel CHEDEMAIL informe que le club des aînés sollicite la salle des associations pour se former à l'informatique.

- Les volets roulants du presbytère seront montés à partir du 17 janvier.

- Il est signalé la présence de quads sur le sentier le long du barrage. Il est demandé d'informer Vitré Communauté et de remettre un poteau auprès du nouveau cimetière, afin d'empêcher leur présence.

- Voiture ventouse sur le parking près des Bornes d'Apports Volontaire. Les propriétaires doivent être relancés.

Le recensement commence le 18 janvier jusqu'au 17 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Secrétaire de Séance,

**DONVAL Gérard**

Le Maire,

**Joël MARQUET**

*Daniel CHEDEMAIL*

*Joël TRAVERS*

*Pierre PLANCHAIS*

*Virginie BLOT*

*BRETON Magali*

*Michel GUILLOTIN*

*Géraldine LEJAS*

*Patricia ROULE*

*Isabelle BILHEUDE*

*Betty LOISEL- LEVEQUE*

*Gabriel GÉRARD*

*Marie-Cécile MOREAU*

*Gérard DONVAL*

*Stéphanie COURTAIS*